

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du huit décembre deux mil vingt, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Jean-Paul XATARD, Maire.

Présents : Christine MARION, Marc ESTRANGIN, Jean-Louis REYNAUD, Laure HAILLET DE LONGPRE, Jean LONGEOT, Cynthia BRIZARD, Camille YVOREL-QUINCARD, Mallory ALLIGIER, Rajae DAHMANI, Thibault RASPAIL, Laurence JOLY, Frédéric ROLLET, Robert ARNAUD, Michel VALLET, Ludovic DUBOST, Erwin TAUBER, Stéphanie NICOLAS-TESTARD.

Absent(s) excusé(s) : Béatrice BRETON-GENTE (*donne procuration à L. Haillet de Longpré*)

Secrétaire de séance : Camille YVOREL-QUINCARD

- Les procès-verbaux des séances du 14 septembre et 19 octobre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

- Monsieur le Maire indique qu'un point est ôté de l'ordre du jour : avis du conseil sur le projet d'arrêté préfectoral (manque d'informations).

N°1 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (DCM201214-01)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marion, 1^{ère} Adjointe, qui informe les conseillers que le règlement intérieur du conseil municipal est désormais obligatoire pour les communes de plus de 1.000 habitants depuis le 1^{er} mars 2020 (art. L 2121-8 du CGCT). Elle donne lecture d'une trame de règlement qui est commenté et corrigé en fonction des remarques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- **ADOpte** son règlement intérieur, conformément à l'article L.2121-8 du CGCT, et tel qu'annexé à la présente délibération.

N°2 PRECISION DELIBERATION DCM201019-02 CONVENTION RESSOURCES NUMERIQUES-MEDIATHEQUE (DCM201214-02)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Estrangin, Adjoint aux finances, qui rappelle que la médiathèque joue un rôle important dans la vie culturelle et sociale de la commune. À ce titre, il est apparu nécessaire d'analyser sa situation pour établir un constat commun et situer les perspectives : il s'avère que les éléments en termes d'utilisation des locaux, de convention tripartite avec le département, etc, ne sont plus tous à jour. De ce fait, l'adhésion au numérique départemental, (décidée par délibération du 19 octobre dernier), sans être remise en cause sur le principe, doit s'inscrire dans un ensemble cohérent de conventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **EMET** le souhait que les conventions liant la commune à l'association Médiathèque de Grâne, soient revues et mises à jour rapidement.

- **CHARGE** Monsieur Estrangin et Madame Breton-Gente, Adjoints, au bon déroulé de ce travail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renvoyer la convention ressources numériques au département, avec une prise en charge financière de la commune du montant global demandé à raison de 0,40€ par habitant, dans l'attente d'une clarification de la participation de l'association à ce financement.

N°3 APPROBATION PACTE DE GOUVERNANCE -CCVD (DCM201214-03)

Monsieur le Maire explique que lors du conseil du 25/08/2020, les élus communautaires ont décidé de l'institution d'un pacte de gouvernance. Il doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens entre l'EPCI, les communes et les maires. Il doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux – soit le 28/3/2021 au plus tard.

Il a été présenté lors du conseil du 24/11/2020 et transmis aux communes afin que les conseils municipaux puissent se prononcer pour avis sur le projet de pacte de gouvernance dans un délai de deux mois, après transmission de celui-ci.

Monsieur le maire soumet le pacte de gouvernance au débat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité :

- **DIT** que le pacte de gouvernance entre la CCVD et ses communes a été présenté et débattu.

- **EMET** un avis favorable sur le projet de pacte tel que présenté.

N°4 AUGMENTATION TEMPS TRAVAIL-CONTRAT AIDÉ- ACCUEIL SECRETARIAT DE MAIRIE (DCM201214-04)

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat unique d'insertion a été passé entre la commune et pôle-emploi, pour un poste d'accueil mairie, à hauteur de 15h par semaine en mars 2020. Compte tenu de l'ouverture au public et l'organisation au secrétariat de mairie, un avenant pour porter le temps de travail à 17h30 est possible et souhaité. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Vu la délibération n°200302- 07 validant le poste en contrat aidé,

Vu l'accord de l'agent concerné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'augmenter le temps de travail du contrat aidé en CUI, à compter du 1^{er} janvier 2021, à hauteur de 17h30 par semaine.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'avenant et d'en informer les services de Pôle Emploi et des ASP.

N°5 OUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (DCM201214-05)

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets de 2020. Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits autorisés et ce avant le vote des budgets primitifs 2021 comme suit :

- Chapitre 20 : 1 718€
- Chapitre 21 : 65 600€
- Chapitre 204 : 9 500€
- Chapitre 23 : 169 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les propositions d'ouverture des crédits en section d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer Madame la Perceptrice de Crest.

N°6 DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 -BP 2020 PRINCIPAL (DCM201214-06)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc Estrangin, Adjoint aux finances qui expose qu'il convient de modifier les crédits prévus pour couvrir les dépenses d'investissement du chapitre 204, correspondant à des dépenses prévisibles de révision du PLU minorées lors de l'élaboration du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la décision modificative de crédits n°1 sur le budget principal comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
Chap.204/Art 2041511 : subv. d'équipements aux organismes publics (remboursement frais PLU à la CCVD)	+9 100€		
Chap.21/Art 21311: hotel de ville	- 9 100€		
TOTAL	0€	TOTAL	

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer Madame la Perceptrice de Crest

N°7 OFFRE DE CONCOURS TRAVAUX COURTS DE TENNIS

Monsieur le Maire explique qu'en 2018, la commune avait déjà passé une offre de concours avec l'association Tennis Passion Grâne pour régénérer un premier court de tennis. Le club de tennis a fait établir un devis en ce sens pour le 2^{ème} court. Il est proposé de passer une offre de concours entre la commune et l'association Tennis Grâne Passion : la commune reste maître d'ouvrage pour faciliter la conduite des travaux, mais l'association, utilisateur principal de l'équipement public, s'engage par convention à rembourser une partie des frais engagés par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le principe de passer une offre de concours avec l'association Tennis Grâne Passion, pour les travaux de régénération d'un court de tennis municipal.

- **ACCEPTÉ** le devis d'un montant de 3 834,16 € HT, soit 4 600,99€ TTC, établi par la société Tennis Maintenance.

- **PRÉCISE** que les travaux seront réalisés par la commune, mais que l'association s'engage à rembourser les sommes avancées par la commune à hauteur de 70%, soit 3 220,69€ TTC pris en charge par l'association et 1 380,29€ TTC pris en charge par la commune.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer une offre de concours avec l'association Tennis Grâne Passion.

N°8 CONVENTIONS ELECTRIFICATION SDED

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des instructions des dossiers d'urbanisme, le conseil municipal doit se prononcer sur la prise en charge financière de la quote-part des dépenses incombant à la commune pour l'extension du réseau pour la desserte en énergie électrique de parcelles constructibles.

1) Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire **PC2614420D0018**, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme (SDED) a attiré l'attention sur l'absence de desserte en énergie électrique basse tension (BT) de la parcelle concernée par le projet, cadastrée ZI 107 et 110. Le SDED a renvoyé un dossier de projet d'extension du réseau de distribution d'électricité jusqu'en limite de la parcelle considérée pour un montant de participation communale de **11 602,23 €**.

2) Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire **PC2614420D0019**, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme (SDED) a attiré l'attention sur l'absence de desserte en énergie électrique basse tension (BT) de la parcelle concernée par le projet, cadastrée ZI 128. Le SDED a renvoyé un dossier de projet d'extension du réseau de distribution d'électricité jusqu'en limite de la parcelle considérée pour un montant de participation communale de **3 836,97€**.

Il explique que la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 prévoit la possibilité d'une participation pour le raccordement au réseau d'électricité, sous réserve que soient vérifiées les quatre conditions cumulatives suivantes :

- l'accord du demandeur,
- un raccordement n'excédant pas 100 mètres,
- une correspondance exclusive aux besoins du projet,
- un raccordement qui ne soit pas destiné à desservir d'autres constructions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

VU le Code de l'urbanisme notamment ses articles L.111-11, L.332-6 et suivants, L.442-1, L.442-2 et R.421-23 a, VU l'article L. 342-11 1° du code de l'énergie.

- **APPROUVE** le projet estimatif établi par le SDED pour l'extension de réseau de distribution d'électricité dans le cadre du permis de construire référencé PC 2614420D0018.
- **DECIDE** de financer intégralement la participation communale, soit **11 602,23€**.

- **APPROUVE** le projet estimatif établi par le SDED pour l'extension de réseau de distribution d'électricité dans le cadre du permis de construire référencé PC 2614420D0019.
- **DECIDE** de financer intégralement la participation communale, soit **3 836,97€**.
- **S'ENGAGE** à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le receveur du SDED.
- **PRECISE** qu'une convention de paiement d'un montant égal à celui de la quote-part communale définitive sera passée avec les pétitionnaires.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

N°9 AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET D'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DES HABITATS NATURELS CONSTITUES DES FORETS ALLUVIALES DE LA RIVIERE DROME

Vu la Charte de l'environnement,

Vu le SAGE de la rivière Drôme en vigueur, et la démarche de révision,

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant protection des habitats naturels constitués de forêts alluviales de la rivière Drôme et de ses affluents,

Considérant l'intérêt que constituent les forêts alluviales comme zone de forte biodiversité végétale, ainsi que comme habitat et lieu d'accueil d'espèces animales diversifiées,

Considérant l'intérêt que constituent les forêts alluviales en termes de services écosystémiques, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 18 voix pour, et 1 abstention :

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral portant protection des habitats naturels constitués de forêts alluviales de la rivière Drôme et de ses affluents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°10 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les colis du CCAS ont tous été distribués, remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour cette action.
- Prochain conseil municipal le 18 janvier 2021
- Deux projets seront présentés aux élus en janvier : la sécurisation d'un virage en sortie de village RD 113 direction La Roche, et l'embellissement du rond-point d'entrée/sortie d'agglomération.

SEANCE LEVÉE à 21h